sttp•cupw info

● UNITÉ URBAINE ● UNITÉ RURALE ET SUBURBAINE ○ UNITÉS DU SECTEUR PRIVÉ

Bulletin nº016 Le 13 juin 2023

Hausse des primes d'assurance le 1er juillet

Les primes du régime d'assurance-vie de base et du régime d'assurance-invalidité augmenteront de 10 % à compter du 1er juillet prochain. Cette hausse s'applique à chacune des primes dans leur ensemble, soit la partie que vous payez et celle de l'employeur. Elle s'applique aussi aux membres à la retraite.

Les nouveaux taux entreront en vigueur le 1er juillet et figureront sur le chèque de paie du 20 juillet (15e période de paie).

Pour une travailleuse des postes qui touche un salaire annuel de 60 000 $, la hausse de la prime d'assurance-vie se chiffrera à 14,40 $ par année, et la hausse de la prime d'assurance-invalidité correspondra à 144 $ par année.

MEMBRES ACTIFS

Régime	Cotisation actuelle	À compter de juillet 2023	Différence mensuelle pour une protection de 60 000 $	Différence annuelle pour une protection de 60 000 $
Assurance-vie de base – protection de 60 000 $	0,16 $ par tranche de 1 000 $ de protection	0,18 $ par tranche de 1 000 $ de protection	1,20 $	14,40 $
Assurance-invalidité	1,96 $ par tranche de 1 000 $ de protection	2,16 $ par tranche de 1 000 $ de protection	12 $	144 $

Un membre qui touchait un salaire annuel de 50 000$ au moment de sa retraite pourrait avoir choisi : a) une protection de 100 000 $, et la hausse se traduira alors par un paiement additionnel de 12 $ par année; ou b) une protection de 10 000 $, et il paiera alors une hausse annuelle de 2,40 $.

MEMBRES À LA RETRAITE

PLAN	Cotisation actuelle	À compter de juillet 2023	Différence mensuelle pour une protection de 60 000 $	Différence annuelle pour une protection de 60 000 $
Assurance-vie de base – protection de 50 000 $ à la retraite	0,18 $ par tranche de 1 000 $ de protection	0,20 $ par tranche de 1 000 $ de protection	1 $	12 $
Assurance-vie de base – retraite, option de protection à 10 000 $	0,18 $ par tranche de 1 000 $ de protection	0,20 $ par tranche de 1 000 $ de protection	0,20 $	2,40 $

.../2

En juin, Postes Canada enverra une lettre aux membres visés par la hausse des primes, et l'information sera affichée sur son site Web. De plus, les membres inscrits au service d'envoi de Canada-Vie recevront un avis à ce sujet.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le régime d'avantages sociaux, les membres actifs devraient se rendre sur le site Intrapost et cliquer sur « avantages » sous l'onglet « Vous à Postes Canada », ou communiquer avec AccèsRH au 1 877 807-9090, ou par courriel à accesRH@postescanada.ca.

Les membres retraités devraient communiquer avec le Centre du régime de retraite au 1 877 480-9220, 1 866 370-2725 (ATS) ou 613-683-5908 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord), ou consulter le site Web du régime de retraite à l'adresse retraitescp.com.

Solidarité,

Joanne Gomercich
Permanente syndicale nationale, griefs et arbitrage

2023/2027 Bulletin n°016
/fc-sepb 225/ gl/scfp1979